

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AOUT 2017

L'an deux mille dix-sept, le 09 août 2017 à 11 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis en séance extraordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Chantal, Maire.

La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le 07 août 2017 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (article L.2121-10 – L.2121-11)

Etaient présents : M. Michel DASSIÉ, M. Jean-Claude COULON, Mme Claire LIÉNART, adjoints, M. Gérard BARDON, M. Bernard BOUILLY, Mme Josette CONIL, M. Bernard DELAMARRE, Mme Dominique DELATTRE, M. Maurice GUILDOUX, Mme Jocelyne JOUSSEAUME, M. Jean-Pierre VALLERY, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mme Sylvie MOUGEOTTE (pouvoir donné à Jean-Pierre VALLERY), Mme Magali GOUBON, M. Antony MARTIN

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Mme Claire LIÉNART est désignée secrétaire de séance.

Tableau des effectifs 2017 : ouverture de poste

Mme le maire informe que l'offre de recrutement d'un chef des services techniques a permis de retenir la candidature d'un agent actuellement en poste à Dolus d'Oléron. Elle rappelle que lors du conseil municipal du 03 janvier 2017, il avait été prévu de recruter un agent de maîtrise en ouvrant un poste à ce grade or l'agent retenu possède actuellement le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Je vous propose donc d'ouvrir un poste à ce grade, ce qui permettrait de le recruter au 1^{er} novembre 2017 (après déclaration de vacance de poste obligatoire).

Mme le maire informe également que cet agent a été admis à l'examen professionnel de promotion interne d'agent de maîtrise mais ne pourra être nommé à ce grade qu'après son inscription sur la liste d'aptitude établie par le centre de gestion en décembre 2017 et déclaration de vacance de poste de 3 mois, soit en mars 2018.

Mme le maire propose également de fermer le poste à temps non complet de l'adjoint administratif à l'accueil de l'agence postale communale qui est passé à temps complet le 1^{er} août 2017 (validation lors du conseil municipal du 22 mars 2017).

Ce qui porte l'effectif à un total de 12 agents.

M. VALLERY demande quel est le caractère d'urgence de ce conseil.

Mme le Maire répond que pour toute ouverture de poste il y a une vacance de poste de 3 mois à respecter avant de recruter un agent. Ce conseil extraordinaire permet de lancer la procédure sans attendre pour intégrer cet agent au 1^{er} novembre 2017.

M. VALLERY souhaite savoir ce que fait cette personne et d'où elle vient.

Mme DELATTRE demande s'il y aura une période d'essai après son recrutement.

Mme LIENART explique que c'est un risque à prendre comme pour chaque recrutement mais que les agents sont soumis aux règles spécifiques de la fonction publique.

Mme le Maire rappelle qu'il n'existe pas de période d'essai car il s'agit d'une mutation de fonctionnaire. Elle informe que ce choix n'a pas été fait au hasard, et précise que les candidatures reçues ont été examinées par elle-même et ses 2 adjoints.

M. COULON dit que des renseignements ont été pris en interne auprès de la Commune de Dolus et en externe auprès des pompiers dont il fait partie.

Mme DELATTRE demande où sont inscrits les ASVP dans le tableau.

Mme le Maire répond qu'il n'y a que les titulaires qui sont inscrits dans le tableau et que les ASVP dont elle parle sont saisonniers.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité, ACCEPTE les modifications proposées et VALIDE le tableau des effectifs comme suit :

Effectifs communaux

Nature des emplois	Effectif budgétaire	TC / TNC	Pourvu
Administratif			
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl.	1	TC	1
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1	TC	1
Adjoint administratif	2	TC	2
Services techniques			
Agent de maîtrise principal	1	TC	1
Agent de maîtrise	1	TC	0
Adjoint technique principal 1 ^o cl	1	TC	0
Adjoint technique principal 2 ^o cl	2	TC	2
Adjoint technique	6	TC	5
Police			
Brigadier-chef principal de police municipale	1	TC	0
Gardien-Brigadier de police municipale	1	TC	0
TOTAL effectif communal	17		12

Effectifs camping municipal

Régisseur contractuel			
Attaché	1	TC	1
TOTAL effectif camping municipal	1		1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10
 Publié le 10 août 2017
 Mme le Maire

C. BLANCHARD